

# PROGRAMME DETAILLE

# LA REPRISE DES CONCESSIONS FUNERAIRES

## **OBJECTIFS**

- Accompagner l'élu local œuvrant à la gestion municipale des opérations funéraires
- Maîtriser le cadre juridique afférent aux procédures administratives de reprise d'une part, des concessions temporaires échues et d'autre part, des concessions perpétuelles en état d'abandon.
- Sécuriser les diverses étapes de la reprise afin de prévenir les contentieux funéraires.

## **PROGRAMME DE FORMATION**

#### 1<sup>ERE</sup> PARTIE: LA REPRISE DES CONCESSIONS TEMPORAIRES ECHUES

- Les concessions visées
- Les concessions à durée limitée
- L'exclusion des concessions perpétuelles
  - Le non-renouvellement de la concession
- Le défaut de paiement et la renonciation au droit à concession
- Le délai de carence
  - La mise en œuvre de la reprise
- Une démarche facultative
- Les formalités légales de publicité

## 2ième PARTIE: LA REPRISE DES CONCESSIONS PERPETUELLES EN ETAT **D'ABANDON**

- Les conditions d'exercice de la procédure de reprise
- Les conditions temporelles
- Les conditions matérielles
  - Les étapes de la procédure de reprise

#### 1°/Le premier constat d'état d'abandon

- Le transport in situ
- La rédaction du procès-verbal
- La notification / l'affichage du procès-verbal

#### 2°/ Le second constat d'état d'abandon

- Le délai annal
- L'avis du conseil municipal
- La décision de reprise
  - Les effets de la procédure et les droits de la commune sur les terrains repris

1°/L'enlèvement des caveaux, monuments et emblèmes funéraires

#### 2°/L'exhumation et la destination des restes mortels

- La réinhumation en ossuaire
- La crémation



contact@amr59.fr



06.29.13.04.43

